

MAIRIE  
DE  
NIEULLE-SUR-SEUDRE

**DÉLIBÉRATION**  
séance du 26 juillet 2023

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni **le mercredi 26 juillet 2023 à 19 h** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François SERVENT, Maire de Nieulle-sur-Seudre.

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 13 - Pouvoirs : 02  
Date de Convocation : 17/07/2023

**Présents** : M. SERVENT François, Maire, Mme CHEVALIER Ingrid, M. BOITEL Dominique, Mme CHALONY Emmanuelle, M. ANGER Gérard, Adjoint, Mme BILLAUD Vanessa, Mme CHAUVET Maguy, M. GACHINAT Patrick, M. MANCEAU Michel, M. RENOULEAUD Bruno et M. VIOLLET Geoffroy.

**Absents excusés** : M. OCTEAU Stéphane et Mme TOBI Karine qui ont donné pouvoir respectivement à M. VIOLLET Geoffroy et à Mme CHALONY Emmanuelle, ainsi que Mme MORICE Élodie qui n'a pas donné de pouvoir.

**Secrétaire de séance** : Mme CHAUVET Maguy.

Délibération n° D23\_05\_19

Objet **AFFAIRES GÉNÉRALES**

Signature d'une convention de partenariat avec le comité de Charente-Maritime de la ligue contre le cancer pour l'organisation de l'édition 2023 d'OCTOBRE ROSE

Le comité départemental de la Ligue Nationale contre le cancer est une association à but non lucratif qui a pour vocation, notamment, d'informer la population sur les risques liés au cancer, de financer la recherche dans ce domaine et d'apporter toute forme de soutien aux malades atteints de cancer et à leurs proches.

Afin d'organiser l'évènement d'octobre rose, dont la date est fixée au samedi 14 octobre, il convient de signer une convention de partenariat entre la commune et le Comité 17 de la Ligue contre le cancer. Cette formalité permettra à la commune d'obtenir 20 parapluies et un kit "mairie" (flyers, affiches, quelques goodies...) afin d'améliorer sa communication sur ce sujet.

D'autre part, il est également nécessaire de signer une convention avec le centre de coordination des dépistages des cancers, sis à Saintes, pour pouvoir disposer temporairement et à titre gratuit d'un buste de palpation mammaire afin de pouvoir l'utiliser dans le cadre des ateliers d'animation qui seront proposés.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce dossier.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'exposé de M. le Maire,

Considérant qu'il est important de s'associer à la campagne annuelle d'OCTOBRE ROSE, destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à collecter des fonds pour la recherche,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

- **de signer** une convention de partenariat entre la commune et le Comité 17 de la Ligue contre le cancer pour permettre à la commune de s'associer à la campagne annuelle d'OCTOBRE ROSE et obtenir 20 parapluies et un kit "mairie" (flyers, affiches, quelques goodies...) afin d'améliorer sa communication sur ce sujet ;
- **de signer** une convention avec le centre de coordination des dépistages des cancers, sis à Saintes, pour pouvoir disposer temporairement et à titre gratuit d'un buste de palpation mammaire afin de pouvoir l'utiliser dans le cadre des ateliers d'animation qui seront proposés.
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents corroborant cette décision.

**Vote du Conseil Municipal :**

Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

**Certifié exécutoire :**

Télétransmis au contrôle de légalité, le **03/11/2023**.

Publié sur le site internet de Nieulle-S/Seudre, le **03/11/2023**.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Maguy CHAUVET

Secrétaire de séance

François SERVENT

Maire

